

CONCERTATION PUBLIQUE

AMENAGEMENT DU PLATEAU DE LA SARRÉE A BAR-SUR-LOUP

Par délibération en date du 10 décembre 2012, la commune du Bar-sur-Loup a sollicité la déclaration d'intérêt communautaire pour l'espace à enjeux du Plateau de la Sarrée.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a, par délibération en date du 17 décembre 2012, décidé de déclarer d'intérêt communautaire l'aménagement de l'ensemble du Plateau de la Sarrée.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation publique doit être engagée afin d'associer la population aux réflexions sur le projet.

Cette démarche de concertation publique prendra appui sur :

- la parution d'un avis de publicité sur le lancement de la concertation dans le bulletin municipal et dans un journal local ;
- L'insertion sur les sites internet de la CASA (www.casa-infos.fr, rubrique « aménagement ») et de la commune de Bar-sur-Loup d'un chapitre dédié à l'évolution des réflexions d'aménagement ;
- La tenue d'un registre concertation mis à disposition du public à la CASA – site administratif des Genêts – 449, route des Crêtes – 06901 Sophia Antipolis cédex, ainsi qu'en mairie de Le Bar-sur-Loup aux heures habituelles d'ouvertures.
- L'organisation de réunions publiques en Mairie du Bar-sur-Loup, (première réunion d'information tenue le 11/04/2013, les réunions de concertation suivantes seront annoncées par voie de presse et sites web).

Les registres de concertation publique seront ouverts à compter du lundi 03 juin 2013 à la CASA et en mairie du Bar-sur-Loup. Les documents consultables sont téléchargeables sur les sites :

www.casa-infos.fr (rubrique « aménagement ») et www.lebarsurloup.fr.